

Nous réconcilier avec notre alimentation

Construire les politiques alimentaires à partir des territoires

NOTE DE LA FABRIQUE — SEPTEMBRE 2026

La Fabrique de Nos Réconciliations est une initiative civique qui vise à réconcilier les citoyens avec une vision active de la politique : les rendre acteurs plutôt qu'assujettis, dans un espace libéré des enjeux partisans, où chacun peut contribuer à l'élaboration de principes, d'idées et de projets sur l'organisation de notre vie collective.

Cette note fait partie des premières propositions de la Fabrique, fruit d'une année de réflexion et de discussions collectives au sein de la Fabrique de Nos Réconciliations. Sa rédaction a été coordonnée par Nicolas Bricas, Emmanuel Faber, Dominique Hays, Florence Jeantet, et l'équipe de coordination de la Fabrique de Nos Réconciliations.

Initiée par 250 personnes venues de tout le territoire et d'horizons variés (associations, entreprises, secteur public, etc.), **la Fabrique s'ouvre plus largement aux citoyens à l'automne 2026**. Elle partage ses premières propositions afin de les mettre au travail publiquement, et animera plusieurs formats d'échange en ligne ou lors de délibérations locales, pour les bonifier.

Vous pouvez participer à la discussion en nous contactant.

[Contribuer à la réflexion](#)

Sommaire

Introduction : le modèle alimentaire français doit trouver un nouveau souffle	4
Notre première proposition : reconstruire les politiques alimentaires françaises à partir de l'échelle des territoires	8
S'aligner sur les milieux naturels et les réalités humaines et culturelles	8
Des exemples de valorisation économique de la territorialisation existent et fonctionnent	10
Une nouvelle articulation à installer entre politiques nationales, territoriales, locales	11
Notre proposition concrète	12
5 propositions subsidiaires	12
Les axes prioritaires à construire par notre proposition de démocratie participative de l'alimentation	16
Santé publique et alimentation	16
Souveraineté, eau et résilience alimentaire	16
Une alimentation de qualité pour tous	17
La restauration collective au cœur de la transition	17
Annexes : études de cas	18
Annexe A — Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)	18
Annexe B — Les Démonstrateurs Territoriaux	18
Annexe C — Le projet OCEAN-S	19
Annexe D — Le projet TERRASOL (Montpellier)	20
Annexe E — Les Quartiers Fertiles (ANRU)	21
Annexe F — Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE)	22
Annexe G — Les Établissements Publics Territoriaux (EPT)	22
Annexe H — Glossaire	23

Introduction : le modèle alimentaire français doit trouver un nouveau souffle

Le « contrat social » actuel de l'alimentation repose sur un consensus issu de l'après-guerre : augmenter la productivité agricole grâce à la mécanisation et à l'industrialisation pour nourrir toute la population.

Grâce à la création de la Politique Agricole Commune (PAC) en 1962, la modernisation de l'outil productif et le développement de l'agro-industrie, ce modèle a rempli son objectif initial. D'une part, le défi de la quantité a été relevé sur le territoire national. Dans le même temps, la part de l'alimentation a fortement diminué dans le budget des ménages.

D'autre part, ce modèle a fait de la France une puissance agricole exportatrice : la France est le 6^e exportateur mondial de produits agricoles et alimentaires.

En 2025, la France importe autant qu'elle exporte, avec environ 80 milliards d'euros en valeur d'importations et d'exportations, retrouvant un équilibre inédit depuis les années 70. Un recul depuis 3 ans alors que le solde excédentaire s'établissait autour de 5 à 10 milliards d'euros depuis des décennies. La cause : la faible augmentation des exportations ne contrebalance pas la forte augmentation des importations, tirée notamment par un renchérissement en valeur (café, cacao, fruits, viande bovine, viande de volaille).¹ D'après les chiffres d'avril 2026, cette tendance s'aggrave encore : l'excédent commercial agroalimentaire tombe à 102 millions d'euros.²

À quoi doit servir l'agriculture française ? Historiquement, l'agriculture avait quatre fonctions : produire de la nourriture, de l'énergie, des fertilisants et des matériaux. Dans le modèle actuel, grâce aux intrants (énergies et fertilisants) fossiles, elle n'a quasiment plus besoin d'être contributrice sur les 3 dernières. C'est au prix de dépendances dans ces domaines : besoins en bois de construction importés, pas de souveraineté protéique pour l'alimentation animale, encore moins pour les fertilisants. Et avec la nécessaire transition hors des solutions fossiles, est-ce durable ? Et si non, comment arbitrer la remise en concurrence des surfaces en fonction de ces finalités, en fonction également de ce qu'entraîne le changement climatique sur les espèces et variétés aujourd'hui utilisées dans toutes ces finalités ? Et dans sa première finalité, l'alimentation, s'agit-il d'abord de nous nourrir, ou bien est-ce une activité économique comme une autre destinée à l'exportation, symétriquement soumise à l'importation ? Et jusqu'où, mangeuses et mangeurs, sommes-nous alimentés et nous alimentons-nous nous-mêmes ?

Les modèles d'une agriculture d'exportation et d'une agriculture nourricière sont souvent opposés, les tenants de l'un ou de l'autre se jetant l'anathème, car le modèle qu'ils pratiquent atteint ses limites et qu'ils ressentent la pression de l'autre comme une menace existentielle.

Au total, le modèle des dernières décennies, qui perdure encore aujourd'hui, vise au travers de la massification avant tout à baisser au maximum le prix de notre alimentation, au détriment de sa qualité : des importations moins coûteuses mais souvent de moindre qualité font baisser le coût de l'alimentation, tandis que les exportations orientent notre modèle vers une logique industrielle et économique. Ce modèle tente de résoudre la contrainte budgétaire globale à court terme, mais au prix de vulnérabilités alimentaires, de précarités et d'une dépendance majeure aux marchés mondiaux, tant à l'exportation qu'à l'importation et d'externalités négatives intenable à moyen terme.

1. « En 2025, l'excédent agroalimentaire français atteint son plus bas niveau depuis la fin des années soixante-dix », Agreste, février 2026

2. « Commerce extérieur agroalimentaire. En avril 2026, l'excédent commercial agroalimentaire français se contracte encore », Agreste, juin 2026

Aujourd'hui les constats scientifiques font consensus sur les limites environnementales, sanitaires, sociales, économiques et politiques du modèle actuel, comme en témoigne la cinquantaine de rapports d'expertise publique publiés depuis une dizaine d'années.

Limites environnementales	Épuisement à terme et volatilité géopolitique immédiate de l'accès à des ressources fossiles (énergie, engrais minéraux, terres rares); surexploitation des ressources renouvelables (sols, eau, forêts, fleuves et océans); effondrement de la biodiversité et des services écosystémiques du vivant; émissions massives de gaz à effet de serre (CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFC); pollutions (azote, résidus de pesticides, plastiques).
Limites sanitaires	Surconsommation de produits ultra-transformés, de gras, sucre et sel et intoxications aux résidus chimiques (résidus pesticides, microplastiques, PFAS) et minéraux (cadmium).
Limites sociales	Précarité du travail dans les chaînes alimentaires (pour la main-d'œuvre agricole, dans les industries agro-alimentaires, le transport, la distribution, la livraison, la restauration, la gestion des déchets); inégalités dans la répartition de la valeur ajoutée avec la sous-rémunération des agriculteurs; anxiété des mangeurs et défiance vis-à-vis des entreprises, perte de crédibilité des autorités publiques.
Limites économiques	Forte dépendance aux intrants étrangers ou de firmes dans des fonctionnements de marché parfois quasi-oligopolistiques (pétrole et gaz, semences, engrais, pesticides, machinisme agricole et en aval, quatre distributeurs représentant les trois quarts du marché de détail); volatilité des prix, et incertitudes croissantes sur les approvisionnements. Et pour les agriculteurs, poids des investissements et des emprunts liés.
Limites politiques	Gouvernance aux mains d'une poignée d'acteurs; fragmentation des politiques publiques entre ministères; absence de redevabilité autre que financière; impunité des pollueurs; défiance de la population vis-à-vis des politiques.

Alors que de René Dumont à Michel Griffon, la France compte depuis un demi-siècle parmi les meilleurs experts au monde de la science des sols et des modèles agricoles, **les consensus scientifiques peinent à se traduire dans des changements de politiques publiques et de comportements alimentaires**.

D'abord, les sciences de l'agriculture et de l'alimentation ont eu du mal à pénétrer l'enseignement. Le soubassement de l'enseignement depuis 1950 était la croyance dans le fait que la mécanisation permise par l'énergie fossile permettrait les gains de productivité et donc la croissance des exploitations, avec des économies d'échelle nécessaires à une alimentation saine pour tous. Il y a encore 20 ans, il n'y avait dans les écoles d'agronomie et d'agriculture aucun cours approfondi sur le fonctionnement du microbiome du sol alors que la chimie des intrants semblait avoir résolu la question de la dégradation de la santé des sols. De la même manière, dans ces écoles, et dans les cursus médicaux en France, la science de la nutrition n'a fait son apparition de façon sérieuse que très récemment et les enjeux de prévention sur la santé en sont largement absents. Sans compter les sciences sociales de l'alimentation : le comportement des mangeurs, la sociologie de l'alimentation, les phénomènes culturels et politiques qui la traversent ne sont encore qu'enseignés de manière marginale, alors qu'ils sont essentiels et que ces comportements sont en revanche le cœur de l'activité marketing des entreprises de grande consommation, tant les marques que les enseignes, qui les scrutent à l'aide de neurosciences lors des actes d'achat d'impulsion et jouent pleinement sur la construction d'imaginaires collectifs.

Mangeuses et mangeurs, nous nous retrouvons (1) face aux injonctions des dernières tendances d'alimentation — très éphémères pour beaucoup — sur les derniers régimes à la mode d'influenceurs prétendus experts, à la publicité des marques, petites et grandes, et des enseignes de distribution, (2) dans l'incapacité de distinguer dans la cacophonie des réseaux sociaux et de la sur-information, **la véritable**

expertise scientifique des recettes simplistes des charlatans, (3) pour beaucoup dans l'incapacité budgétaire et pratique, faute de variété et d'offre alternative, de modifier nos pratiques quotidiennes.

Beaucoup parmi les agricultrices et agriculteurs se battent pour la survie de leur exploitation, quelles qu'en soient la taille et la pratique agricole, **avec un niveau de contraintes économiques quasiment insupportable** : endettement souvent issu des choix des générations précédentes, amortissement des investissements passés dans un contexte de changement de la demande et des conditions d'exploitation, schémas et orientations de subventions et incitations tant nationales qu'européennes changeants, dépendances à l'égard d'intrants, de semences, de matériels, sans perspective d'une retraite décente. Tout ceci les empêche d'en préparer suffisamment l'avenir ou de la transmettre. Et c'est en grande partie dû au fait que la baisse des prix, mantra de la grande distribution, et l'inquiétude politicienne de l'inflation rebouclent sur le fait que nous ne payons pas le véritable prix de notre alimentation, entraînant le mal-être des agriculteurs, des animaux et des sols et la dégradation du vivant. **Nous devons nous reconnecter à la réalité de notre alimentation et de nos agricultures, en comprendre les réalités et être en capacité de faire les choix qui nous paraissent justes.**

Quant aux politiques publiques, dans l'instabilité démocratique de la dernière décennie, malgré toutes les évidences scientifiques, **elles sont soumises à l'influence des groupes d'intérêts** qui sont nés du modèle actuel, et sont incapables de prendre des mesures à la hauteur des enjeux dont seuls leurs successeurs politiques dans 5 à 10 ans verront le bénéfice politique, parant de ce fait au plus pressé, avec de grandes annonces sur des demi-mesures, et des allers et retours sur les interdictions au gré des forces d'influence et du vent politique.

« Nous devons nous reconnecter à la réalité de notre alimentation et de nos agricultures, en comprendre les réalités et être en capacité de faire les choix qui nous paraissent justes. »

Pourtant notre modèle agricole embarque bel et bien des coûts pour la collectivité qui sont connus et mesurés pour partie. Les Français dépensent près de 300 milliards d'euros par an pour leur alimentation, mais chaque année, notre modèle alimentaire coûte 70 milliards d'euros aux pouvoirs publics (Union Européenne, collectivités territoriales, État), dont 50 milliards d'euros pour en soutenir le fonctionnement (subventions, exonérations fiscales et sociales ou achats directs), et 20 milliards d'euros pour en compenser les conséquences négatives (prise en charge des maladies liées à l'alimentation et des maladies professionnelles liées à l'usage des pesticides; gestion des déchets, des ressources et atténuation du changement climatique; prise en charge des faibles rémunérations dans le secteur).³

À ces coûts additionnels directs s'ajoute un ensemble de coûts liés à des externalités négatives. En intégrant les conséquences sur la dégradation des sols, de l'eau et de la biodiversité, sur la santé, et sur la productivité des travailleurs, etc., les coûts cachés totaux annuels s'élèveraient en France à 150 milliards d'euros, dont les trois quarts sont des coûts de santé.⁴

Il faut ajouter à cela une situation où les conséquences de l'inflation alimentaire pèsent sur les consommateurs. Entre janvier 2021 et janvier 2024, les prix alimentaires ont augmenté de 21%, combinant les effets de la guerre en Ukraine et des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales. Mi-2023, la moitié des ménages disent avoir changé leurs habitudes alimentaires du fait de l'inflation sur un an (changement de gamme de produits, baisse de la consommation).

Et la pression sur le modèle ne fera qu'augmenter, à la faveur de risques systémiques déjà identifiés. Certains rendements commencent à baisser, le changement climatique, la raréfaction de l'eau accentuent

3. Secours catholique, *L'injuste prix de notre alimentation*, 2024

4. FAO, *State of Food and Agriculture*, 2023

les risques agricoles, la transmission et la transformation des exploitations ne sont pas assurées, les révélations des risques sanitaires se multiplient, la fragilisation de la résilience alimentaire interroge la qualité des produits importés.

Enfin, de nouveaux bouleversements technologiques sont attendus avec la numérisation des modes de production (nano-capteurs, images satellites, blockchain, robots, etc.) et de consommation (traçage des conduites, conseils personnalisés à base de big data, etc.) qui peuvent déplacer les dépendances vis-à-vis de nouveaux acteurs et fournisseurs de ressources électroniques (terres rares, puces). L'intelligence artificielle sera aussi disruptive sans qu'on en mesure encore toutes les conséquences sur le système alimentaire. De nouvelles sources de protéines ou de lipides industriels issus de bactéries, levures, algues ou obtenus par des cellules souches conduisent certains acteurs à proposer une alimentation sans agriculture pour réduire les pressions que cette dernière exerce sur les milieux. Ces évolutions peuvent bouleverser nos rapports à nous-mêmes, aux autres et à la biosphère et méritent une implication des mangeurs dans leur gestion voire régulation.

La Fabrique propose que notre modèle agricole et alimentaire retrouve sa mission première : nous nourrir avec une alimentation de la meilleure qualité possible, en quantité suffisante, de façon résiliente et en cohérence avec les exigences nutritionnelles pour tous. Il ne s'agit pas d'abolir un modèle agricole tourné vers l'exportation là où il est possible et rentable sur nos territoires, mais (1) de redéfinir les conditions de sa compétitivité internationale face aux vulnérabilités pédo-climatiques et géopolitiques, et (2) de définir sa compatibilité avec des priorités nourricières à l'échelle pertinente des réalités agro-alimentaires de nos territoires.

Pour cela, nous pensons nécessaire avant toute réflexion sur les axes de changement, **d'engager les citoyens et les parties prenantes au plus près de** la réalité de leurs bassins de vie pour que chacun soit pleinement acteur des changements décidés, et pour cela, de poser **le cadre d'une gouvernance démocratique territoriale de l'alimentation, pour définir les priorités agricoles et alimentaires à l'échelle des territoires pertinents, contributive des stratégies nationales**. C'est l'objet de la première proposition de la Fabrique, couverte par cette note.

Notre postulat, pour discussion, est que seule une gouvernance territorialisée permettra de débattre des arbitrages pertinents, engageant véritablement des changements de pratiques agricoles et alimentaires individuelles. Et que, s'appuyant sur les préoccupations et aspirations réelles de la population, les politiques publiques issues de ces délibérations soient effectivement mises en œuvre.

La démocratie participative de l'alimentation élaborera et permettra de mettre en œuvre des stratégies agro-alimentaires à l'échelle la plus pertinente des conditions pédo-climatiques et de leur évolution future, en intégrant localement l'ensemble des paramètres culturels, sociaux, sanitaires et économiques (circuits de production, de transformation et de distribution, etc.).

Ces sujets de substance feront l'objet de propositions futures de la Fabrique, présentant leurs arbitrages et comment la territorialisation peut permettre de les optimiser dans leur impact.

Notre première proposition : reconstruire les politiques alimentaires françaises à partir de l'échelle des territoires

S'aligner sur les milieux naturels et les réalités humaines et culturelles

Pour mesurer la portée de cette proposition, il faut comprendre son ancrage dans notre histoire commune.

Tout a commencé il y a plus de 10 000 ans. La concentration d'humains dans des villages devenus villes pour certains est une « co-évolution » de l'appropriation des sols pour l'agriculture à la faveur des premiers outils. Cette co-évolution a dessiné au travers des millénaires les territoires, leur aménagement et leur paysage.

Notre humanité s'est construite autour du vivant grâce auquel elle a aménagé ses lieux de vie. Les Grecs avaient un mot pour cette réalité : *oïkos nomia*, c'est-à-dire les règles que les habitants d'un lieu se donnent pour vivre ensemble au sein d'un espace commun. C'est la racine du mot économie, qui était avant tout alimentaire, autour du feu. Les termes grecs la décrivent comme faire table commune, porter l'odeur du même feu, partager les mêmes commensaux.

La croissance des villages en villes a été liée au potentiel nourricier de leur bassin d'alimentation, et à leur implantation sur des voies d'échanges, liées à la topographie : carrefour de vallées, fleuves et leur confluence, rivages, etc. qui ont permis le commerce dont celui des aliments. L'alimentation se pense donc en réseaux aussi proches que possible et aussi lointains que nécessaire : le sel passe les cols des Alpes, les épices naviguent en provenance du sous-continent indien au cours des siècles.

Au XX^{ème} siècle, sortant massivement l'agriculture et l'alimentation de la précarité, les énergies fossiles et la mécanisation qu'elles rendent possible repoussent les limites topographiques et pédoclimatiques, et permettent une expansion des systèmes de production, de transformation et de distribution à l'échelle industrielle. Dans l'urgence de la reconstruction de l'après-guerre, ce modèle a été servi par la centralisation depuis 1945 de son pilotage politique, en France comme ailleurs, par laquelle les politiques agricoles et alimentaires ont été pensées et pilotées (plans nationaux, PNA ou PNNS, directives européennes), optimisant à court terme le potentiel de production agricole et les ressources économiques qu'il génère.

Émerge un modèle alimentaire intermédié dans lequel nous, mangeurs éloignés des sources alimentaires, utilisons de l'alimentation préparée, réduisant massivement le temps que nous consacrons à la préparation et à la prise de nos repas, en lien avec le développement de « l'emploi » salarié en journée continue, et loin de notre domicile. Tant et si bien qu'aujourd'hui dans la plupart des pays développés nous sommes déconnectés de notre alimentation. L'agro-industrie de masse a graduellement coupé les consommateurs de leur conscience alimentaire. Les images de fermes et d'animaux sur les emballages ne disent rien des processus industriels par lesquels le vivant est transformé dans des chaînes mondiales en aliments prêts à la consommation, et nous méconnaissons le véritable lien entre l'assiette et le champ, entre la ville et la campagne, entre le foyer et le territoire.

Se reconnecter de façon vivante à l'alimentation, se réconcilier avec et autour d'elle ne peut se faire sans ce détour par notre histoire commune, de ce qui fait notre humanité dans ce qu'elle a saisi du vivant pour aménager ses lieux de vie. Ce détour pour saisir à quel point la territorialisation, quelle que soit son échelle, est consubstantielle à l'alimentation, dans sa dimension et sa richesse culturelle, culturelle, géographique et historique, et saisir combien la ville et la campagne tant opposées, ne sont l'une et l'autre

que les deux facettes d'une même réalité de notre condition humaine, dans une interdépendance vivante et dont nous avons perdu la trace dans les méandres du système agro-industriel.

La territorialisation de l'alimentation, ce n'est pas découper des stratégies européennes en quadrillages administratifs, **c'est le moyen nécessaire car anthropologique pour nous réapproprier collectivement notre relation à notre alimentation et à notre agriculture** et mettre en œuvre ensemble les choix et les arbitrages qui en découleront à l'échelle de nos bassins de vie.

Par ailleurs, si le modèle agro-industriel est très efficace en coûts apparents, il est d'une très grande vulnérabilité systémique, dépendant de chaînes industrielles internationales sujettes aux risques géopolitiques, en très grande pauvreté variétale, avec tous les risques zoo-sanitaires que cela comporte, et confronté au changement climatique et à la volatilité des prix et des volumes qu'il entraîne. Ces phénomènes seront croissants et ne concernent pas du tout nos territoires de la même façon compte tenu de leurs schémas agricoles et alimentaires.

La politique sanitaire et climatique de notre alimentation et de notre agriculture passe par une composition au plus près des **spécificités foncières, climatiques, historiques et des savoir-faire locaux et par l'ancrage des modèles de décision de stratégies agricoles et alimentaires à cette échelle.**

Les collectivités territoriales doivent se trouver au cœur de cette dynamique, alors qu'elles sont aujourd'hui principalement un relai de stratégies nationales, ou tout au plus un champ d'expérimentation local, parfois prometteur mais non décisionnaire sur les facteurs clés de succès.

Elles possèdent déjà la capacité d'intervenir sur les paysages alimentaires locaux et peuvent par exemple modifier l'emplacement et l'offre des commerces, des marchés, de la restauration et des cantines. C'est particulièrement crucial dans les quartiers populaires souvent situés dans des déserts alimentaires (absence de commerce vendant des produits sains), et bourbiers alimentaires (surabondance d'une offre en produits gras, sucrés, salés et ultra-transformés), ainsi que dans les zones rurales isolées où l'offre peut être insuffisante et où le maintien ou la réouverture d'une épicerie peut être une priorité. Le levier de la restauration collective, en particulier celle du secteur public, est important pour créer un lien avec l'écosystème agricole et alimentaire de proximité. Mais l'intégration de ces actions dans une stratégie agricole et alimentaire cohérente nécessite une délégation territoriale accrue.

La relocalisation, la recherche de proximité géographique est une réponse à l'inquiétude et la méfiance générées par la distanciation spatiale de nos rapports à l'alimentation et elle est donc démocratiquement nécessaire. Cela étant, la moitié de la population française vit dans des départements dont la surface agricole serait insuffisante pour nourrir la population si on mobilisait cette surface pour produire ce qui s'y consomme. L'enjeu est, en repartant du territoire, de tisser des relations de solidarité entre bassins de consommation et bassins de production, même si ces bassins ne sont pas tout proches, y compris avec les nouvelles formes de distribution directe.

« Reconstruire nos politiques alimentaires à l'échelle des territoires est la dynamique fondatrice permettant la réconciliation citoyenne avec l'alimentation. »

Reconstruire nos politiques alimentaires à l'échelle des territoires est la dynamique fondatrice permettant la réconciliation citoyenne avec l'alimentation, en relocalisant les choix d'agriculture et d'alimentation et en les soumettant à des consultations qui doivent inclure l'ensemble des parties prenantes à une échelle pertinente pour elles. Elle fera émerger des acteurs agricoles, de la transformation et de la distribution de l'alimentation à l'échelle de territoires qui structureront la résilience de ceux-ci. Surtout, les arbitrages sur les modes d'alimentation, la répartition de la valeur dans ces processus, le prix à consentir pour cela, dans l'éventail des choix de gamme et de prix, et les arbitrages de budget des mé-

nages qui seront nécessaires seront consentis à une échelle facilitant leur appropriation et leur mise en œuvre car ils interviendront entre acteurs, mangeurs, agriculteurs, entreprises, politiques, d'un même écosystème vivant.

Des exemples de valorisation économique de la territorialisation existent et fonctionnent

Les appellations d'origine contrôlée (AOC) datent de 1935 en France pour le vin. Les appellations d'origine protégée (AOP) et les indications géographiques protégées (IGP) datent de 1992 dans la loi européenne.

La première recouvre des conditions de localisation sur les trois étapes de production, transformation et élaboration (ex. Roquefort), la seconde sur l'une au moins des trois étapes (ex. Jambon de Bayonne). Ces approches valorisent la typicité, la qualité et la traçabilité, **illustrent la continuité entre l'identité d'un terroir et l'excellence de sa gastronomie, et sont des schémas qui peuvent être exportables hors de leur territoire.** Elles montrent avant tout la possibilité de valoriser la richesse culturelle et/ou culturelle d'un terroir. Ni les AOC ni les AOP ne sont susceptibles de susciter la reconstruction de la politique alimentaire des territoires, mais elles montrent qu'il est possible et économiquement pertinent de s'affranchir des cadres administratifs territoriaux pour définir les échelles pertinentes.

De façon plus pertinente sur l'attrait du « territoire-terroir », les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) ont été influencées par les tendances de consommation depuis 30 ans, en augmentant la part des assortiments régionaux dans leurs rayons, voire en développant leur propre marque promouvant les produits dits « du terroir ». C'est particulièrement le cas de produits comme vins, fromages, bières, produits frais traditionnels, et des spécialités régionales. Au total, la part des gammes issues des PME/ETI de l'agro-alimentaire est de nouveau en croissance depuis 10 ans (même si le Covid a raccourci les gammes temporairement), autour d'un tiers du total, avec une surreprésentation des entreprises régionales. Les gammes régionales représentent entre 5 et 15% du total de l'assortiment de la GMS, et sont en moyenne mieux valorisées. Et les réseaux d'indépendants en hyper et supermarchés ont eu tendance à développer leurs gammes régionales plus que les enseignes nationales intégrées compte tenu de l'autonomie laissée à leur gérant, qui est par ailleurs le principal opérateur du risque et des bénéfices financiers de ces systèmes. C'est donc un bon indicateur de la pertinence économique des gammes régionales et de leur attrait du point de vue des mangeurs.

Par ailleurs, des expériences de circuits courts, périurbains ou d'agriculture urbaine se sont développées depuis deux décennies en marge du modèle alimentaire en place, retissant le lien entre ville et agriculture de bassin avec des modèles variés sur le plan de la logistique, de la distribution et de la gouvernance. Les cantines et la restauration collective des services publics sont des acteurs parfois importants de ces modèles. Ces modèles doivent être une source d'inspiration pour la territorialisation des politiques agricoles et alimentaires.

Enfin, la gestion de l'eau par les Agences de l'Eau est elle-même effectuée à l'échelle des bassins versants (hydrographiques) : une échelle qui ne suit pas les découpages administratifs mais les territoires liés à un cours d'eau, par une concertation de leurs acteurs autour de la gestion de cette ressource commune.

De nombreuses expériences ont fait avancer la pratique de la territorialisation : les **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** [Annexe A], les **Démonstrateurs Territoriaux** de la transition agricole et alimentaire⁵ [Annexe B, C & D], ou encore les **politiques alimentaires urbaines**. [Annexe E].

5. Financement du Secrétariat Général Pour l'Investissement (SGPI) mis en œuvre par la Banque des Territoires.

Souvent le succès de ces expériences se fonde sur :

- **Un niveau de décision qui dépasse les cadres administratifs** pour privilégier une maille mêlant bassin économique, géographique, culturel, plus adaptée aux réalités agricoles et territoriales. (voir Approfondissement)
- **Un élargissement des parties prenantes impliquées**, notamment pour associer les habitants et pas seulement les acteurs économiques et les collectivités territoriales. Ce faisant, elles permettent de prendre des décisions à l'échelon des espaces de construction d'une démocratie alimentaire et la mise en œuvre effective des arbitrages décidés.
- **La possibilité de mieux s'appuyer sur les relations et la coopération entre agriculteurs locaux**, de bonifier leur participation à ces projets et de multiplier les exemples de réussite, car ils peuvent représenter des compléments d'activité agricole même pour des exploitations de plein champ.

Pour soutenir ces initiatives, des financements et facilités financières dédiés à la diversification et la robustesse des sites de production — notamment européens — existent déjà, dont certains fonds de soutien ne sont pas attribués aux États membres mais à des régions déterminées. Ou encore des fonds permettant la **mise à disposition d'infrastructures** (ateliers de transformation partagés, plateformes logistiques de proximité, marchés de producteurs) essentielles pour les acteurs économiques engagés dans ces transitions.

Une nouvelle articulation à installer entre politiques nationales, territoriales, locales

La *Food and Agriculture Organization* (FAO), dans son initiative sur les « *territorial markets* », recommande une collecte participative de données; des indicateurs sur la diversité alimentaire; l'analyse des liens producteurs-consommateurs et des tableaux de bord territoriaux.

En France, le cadre juridique des Marchés d'Intérêt National rappelle déjà des objectifs d'aménagement du territoire, de sécurité alimentaire et de qualité environnementale. Dans son avis *Pour une alimentation durable ancrée dans les territoires* (2020), le CESE propose de faire évoluer les Marchés d'Intérêt National (MIN) vers des structures territoriales plus orientées vers la résilience alimentaire locale. Il propose de renommer les MIN en « Marchés d'Intérêt Territorial » et de leur attribuer des missions logistiques au service des filières agricoles locales, des circuits courts et de l'aide alimentaire pour « organiser la résilience alimentaire territoriale et les approvisionnements de proximité ». Le CESE insiste aussi sur l'intégration des producteurs locaux dans la commande publique; l'accompagnement des petits producteurs et artisans pour répondre aux marchés publics; et leur soutien à la mutualisation logistique.

En poursuivant dans cette direction, la territorialisation doit aussi être une nouvelle manière d'envisager la gouvernance nationale. En effet, la **territorialisation** des choix de production agricole, l'organisation de la distribution et de la transformation, **n'appelle pas un abandon des ambitions et des mécanismes de régulation aux échelles supérieures. Les politiques nationale et européenne** (comme la Politique Agricole Commune) **demeurent indispensables.** La PAC représente environ 9 milliards d'euros par an de soutien à l'agriculture française, fixe des normes sanitaires et environnementales communes, gère les crises transfrontalières et organise la solidarité entre les régions.

Pour cela, face aux enjeux du changement de modèle agricole et alimentaire, il est nécessaire de donner un rôle plus fort aux différents acteurs impliqués à ces échelles pour rééquilibrer les rapports de force qui s'exercent à l'échelle nationale.

Des organes de gouvernance comme le Conseil National de l'Alimentation ou le Secrétariat Permanent des Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation et les réseaux d'élus territoriaux sont de bons exemples d'implications de parties prenantes (professionnels agricoles, scientifiques, citoyens), de

création d'alliances et de structuration politique des territoires. Par exemple, le CNA a su réaliser, pour son avis sur la précarité alimentaire, l'exploit d'intégrer des personnes en situation de précarité dans ses travaux.

Mais souvent ces strates s'ajoutent aux couches décisionnelles, et ont un rôle simplement consultatif, avec des recommandations peu prises en compte. Il faut leur donner une part plus forte dans les décisions stratégiques et en faire évoluer le fonctionnement pour y associer systématiquement les territoires porteurs de leur politique agricole et alimentaire.

Notre proposition concrète

Entre l'échelle des bassins de vie et celle du découpage administratif des régions et des départements, **la Fabrique propose donc sur l'ensemble du territoire la création de Bassins Nourriciers, une unité méso-territoriale de gouvernance alimentaire participative de plein exercice.** Ils reprennent une partie des prérogatives départementales et régionales et sont articulés avec une stratégie nationale garantissant l'équité et la complémentarité entre les territoires, sont éligibles aux financements européens, délibèrent dans les instances de décisions nationales (CNA et SNANC notamment).

Localement, ils mettent en synergie et favorisent le déploiement des Projets Alimentaires Territoriaux :

- engageant véritablement les changements de comportement alimentaire au quotidien ;
- mobilisant des complémentarités d'activités agricoles et maraîchères répondant aux attentes des habitants, des complémentarités de compétences professionnelles intégrant les enjeux d'insertion par l'économique et le culturel (l'éducation populaire) ;
- encourageant des activités de première transformation et de distribution locale ;
- favorisant la diversification de la sélection et de la reproduction variétale, pour accélérer les solutions adaptées aux nouvelles conditions pédo-climatiques ;
- reliant l'ensemble aux politiques et activités de santé et culturelles liées à l'alimentation ;
- inscrivant ainsi face au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité cultivée et sauvage, une trajectoire de développement économique durable pour une agriculture vivante et une alimentation résiliente, optimisée sur le territoire national.

Sur la base des Bassins Nourriciers, nous proposons de mettre en place une **gouvernance démocratique territoriale de l'alimentation**, pour définir les priorités agricoles et alimentaires à l'échelle des territoires pertinents, **contributive des stratégies nationales** et **construite par la participation des habitants et des parties prenantes** au plus près de la réalité pour que chacun soit pleinement acteur des changements décidés.

5 propositions subsidiaires

Proposition 1 : Créer une unité méso-territoriale de gouvernance agro-alimentaire de plein exercice, le « Bassin Nourricier », dotée de compétences décisionnelles propres, éligible aux financements européens (PAC, FEDER) et articulée autour d'une stratégie nationale garantissant l'équité et les synergies entre les territoires.

Note : Le bassin nourricier n'est pas un échelon administratif supplémentaire, mais le cadre territorial de référence dans lequel s'organise concrètement la transition alimentaire : doté de compétences décisionnelles réelles et de moyens budgétaires propres, il co-construit la stratégie nationale (garantissant l'équité et la complémentarité entre territoires) et est reconnu comme interlocuteur auprès des institutions européennes pour l'accès aux financements PAC et FEDER. Les PAT, les Démonstrateurs, les initiatives citoyennes sont des outils qui pourraient être intégrés dans les Bassins Nourriciers. Les stratégies et

moyens des Régions en matière agricole et alimentaire devront être informés par les Bassins Nourriciers actifs sur leur territoire.

Proposition 2 : À l'échelle nationale, mandater et financer le Secrétariat permanent des Assises territoriales de l'agroécologie et de l'alimentation et les réseaux d'élus territoriaux (France Urbaine, etc.) pour jouer un rôle politique clair :

- représenter les Bassins Nourriciers dans les espaces de décision nationaux et européens,
- assurer la remontée structurée de leurs expériences et besoins,
- défendre une voix commune dans les arbitrages des politiques agricoles et de la PAC avec un financement dédié et un droit de saisine interministérielle
- répondre aux besoins de coordination territoriale (entre les PAT)
- garantir le caractère transversal, territorial et interministériel de la gouvernance alimentaire.

Proposition 3 : À l'échelle locale, pérenniser et renforcer les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) en les articulant explicitement avec les Bassins Nourriciers.

Note : Les PAT sont l'outil opérationnel de co-construction et de mise en œuvre des politiques alimentaires locales; le Bassin Nourricier est le cadre territorial de gouvernance et de cohérence dans lequel ils s'inscrivent. Les méthodes de co-construction déjà éprouvées (Cocolupa) sont des références méthodologiques pour la structurer à l'échelle des Bassins Nourriciers. Ce n'est donc pas un dispositif concurrent, mais une articulation nécessaire.

Proposition 4 : Institutionnaliser le Conseil National de l'Alimentation en lui donnant de véritables prérogatives dans les avis qu'il rend, au-delà de son rôle consultatif, dans le cadre des réglementations et des budgets annuels.

Note : Par exemple, passer à un rôle de co-décision ou d'arbitrage, doté d'un pouvoir de saisine interministérielle et d'une représentation garantie des territoires, des citoyens, et des acteurs des Bassins Nourriciers, assurant ainsi que la construction des politiques nationales intègre les besoins et les innovations issues du terrain tout en maintenant les fonctions de solidarité nationale (sécurité alimentaire, gestion des risques majeurs, redistribution entre territoires) et l'articulation des relations européennes et internationales

Proposition 5 : Mobiliser l'actuelle négociation de la future PAC (post 2027) pour trois objectifs stratégiques :

- inscrire dans le cadre européen une approche territorialisée des politiques alimentaires, reconnaissant les unités méso-territoriales comme niveau de gouvernance pertinent;
- créer les conditions d'un développement de Bassins Nourriciers transfrontaliers, en coopération avec les États membres voisins;
- obtenir des financements PAC et FEDER renforcés et fléchés vers les territoires engagés dans une stratégie de transition et de résilience alimentaire.

ET SI...les commerces de proximité étaient accessibles à pied, à prix abordable, dans chaque quartier?

Et si des ingrédients et des produits alimentaires permettant une alimentation saine et équilibrée, en provenance de votre région, étaient disponibles très facilement dans votre vie quotidienne, seriez-vous prêts à les consommer tous les jours, pour vous sentir mieux et construire votre santé et celle de vos proches, **si cela ne vous coûtait pas plus d'un euro par jour** de plus que ce que vous consacrez à votre budget alimentaire, quitte à renoncer à d'autres dépenses ?

Approfondissement — les « Bassins Nourriciers » : ce que pourrait être la maille de territorialisation d'une gouvernance démocratique de l'alimentation pour reconstruire nos politiques alimentaires à partir de cette échelle :

Le nom de « Bassins Nourriciers » pourrait désigner l'échelle d'organisation et d'intervention agricole, alimentaire et économique décidée en démocratie directe, par consultation et décision collective des parties prenantes; située à une taille intermédiaire entre celle des **bassins de vie** et celle des **Départements ou des Régions**, la plus pertinente pour développer le bien-vivre et la sécurité alimentaire car alignée sur les réalités naturelles et du vivant, et les flux ou échanges quotidiens de biens et services d'une population.

Un **bassin de vie** désigne, au sens de l'INSEE, la plus petite maille sur laquelle les habitants ont accès aux services et équipements de la vie courante (écoles, commerces, médecins, transports, etc.). *Les bassins de vie sont une échelle territoriale adaptée pour les services, mais trop limitée pour constituer une maille efficace de prise de décision sur des thématiques agricoles, compte tenu des réalités agricoles, pédo-climatiques, des échelles minimales de rentabilité des activités de transformation « locales », et des échanges régionaux (voire au-delà) nécessaires aux équilibres alimentaires.*

À contrario, l'échelle administrative supérieure des Départements probablement, et certainement des Régions, est trop vaste. Par exemple, même des projets comme les PAT, quand ils sont pilotés par les collectivités territoriales, manquent souvent de partenaires de terrain pour concrétiser leurs intentions (relocalisation, gamme alimentaire, logistique, accessibilité sociale, etc.), ce qui nécessite l'articulation des compétences de plusieurs opérateurs devant déterminer eux-mêmes leur mode d'organisation.

Inspirée de Démonstrateurs Territoriaux comme le projet OCEAN-S (voir Annexes) et ses « Bassins d'Activités Fonctionnelles », cette échelle intermédiaire permet un meilleur pilotage de l'alimentation sur les territoires, et de gérer des problèmes que les locaux peinent à résoudre individuellement (pollutions des sols, optimisation logistique, sécurisation des productions vis-à-vis des aléas climatiques, montée en compétence des mangeurs vers l'autonomie, etc.).

Pour éviter le cloisonnement entre enjeux agricoles, sociaux, sanitaires et environnementaux, la gouvernance des Bassins Nourriciers associerait dès sa conception les services de l'État (agriculture, cohésion sociale, santé, environnement, y compris les Agences de l'Eau) et les acteurs de terrain. Cette gouvernance répond à un besoin identifié d'articulation entre le local et le national, entre l'agriculture, l'alimentation, et leurs enjeux de santé et de cohésion sociale.

- engager véritablement les changements de comportement alimentaire au quotidien parce qu'ils sont réalisés par chacun en conscience de leur impact sur ses parties prenantes de proximité : agriculteurs, transformateurs, distributeurs, mangeurs, etc. et dans un cadre de fonctionnement défini avec elles.
- mobiliser des complémentarités d'activités agricoles et maraîchères répondant aux attentes générales des habitants;
- mobiliser des complémentarités de compétences professionnelles intégrant les enjeux d'insertion par l'économie et le culturel (l'éducation populaire);

- encourager des activités de première transformation permettant d'assumer les enjeux de la césure à produire au regard du modèle alimentaire dominant, des activités amont de sélection comme de reproduction des semences et les activités professionnelles relevant de la santé et du culturel qui leur sont associées;
- illustrer ce que peut être une trajectoire de développement économique durable pour une agriculture vivante et une alimentation résiliente.

Le fonctionnement des Bassins Nourriciers consoliderait et s'appuierait sur les dispositifs plus locaux, tels que les Projets Alimentaires Territoriaux, et contribuerait à la stratégie des Régions et aux instances nationales des enjeux alimentaires renforcées dans leur gouvernance collective (CNA, SNANC, MMPT).

Les axes prioritaires à construire par notre proposition de démocratie participative de l'alimentation

La Fabrique a identifié quatre axes prioritaires pour nous réconcilier avec notre alimentation, dans le contexte d'une territorialisation de sa gouvernance. Ils ne font pas l'objet de propositions à ce stade et seront donc de prochaines étapes pour les travaux de la Fabrique.

Santé publique et alimentation

« *Fais de l'alimentation ta médecine, et de la médecine ton alimentation* », selon une maxime souvent prêtée à Hippocrate, père de la médecine. Les liens entre santé et alimentation sont connus depuis toujours.

Les impacts de l'alimentation sur notre santé sont importants. Environ 20 millions de personnes sont atteintes d'au moins une maladie chronique non transmissible (MNT) en France aujourd'hui, chiffre projeté à 30 millions en 2050. Ces maladies (cardiovasculaires, diabète, cancers) sont liées à notre alimentation. Et couplées au contexte psychoaffectif et social auquel elles sont souvent associées, elles sont responsables de 75 % des décès évitables chaque année.

Cet enjeu sanitaire concerne aussi les agriculteurs eux-mêmes. En 2021, l'Inserm reconnaît dans une étude le lien entre l'exposition professionnelle aux pesticides et plusieurs pathologies (Parkinson, cancers).

Les préoccupations liées à la santé et l'alimentation sont largement partagées par les Français — par exemple d'après le baromètre Parlons Climat, 92 % des Français se disent inquiets de la pollution de leur alimentation. Le lien alimentation — santé, à tous les âges, et pour tous est un thème majeur de réconciliation. Et cette préoccupation est d'autant plus forte que le pouvoir d'achat est faible comme le montre la dernière enquête de l'Obsoco pour l'Agence Bio.

« Le lien alimentation — santé, à tous les âges, et pour tous est un thème majeur de réconciliation. »

Pistes d'action pré-identifiées (à approfondir) : formation des professionnels de santé à la nutrition, fiscalité nutritionnelle, réglementation de la publicité destinée aux enfants, encadrement de la visibilité des produits ultra-transformés en linéaires, assortiment et disponibilité de produits alimentaires de qualité, restauration collective, etc.

Souveraineté, eau et résilience alimentaire

Le monde des années à venir sera plus turbulent : risques climatiques et environnementaux, sanitaires, économiques et géopolitiques se combineront pour amplifier la vulnérabilité de nos systèmes alimentaires.

Au cœur de ces problématiques, nous proposons de prioriser le thème de l'eau. L'eau est un enjeu vital pour toutes les parties prenantes de l'agriculture et de l'alimentation : fortement lié aux pratiques agricoles (pesticides, intrants, ruissellement), éminemment politique dans le partage des ressources, et complexe dans la gestion d'une ressource rare, créant des tensions aux échelons les plus locaux.

L'eau douce est une ressource inégalement partagée entre les usages. À l'échelle mondiale, environ 70 % des prélèvements d'eau douce sont destinés à l'agriculture, principalement à l'irrigation. Les conflits

d'usage en font un enjeu de chaos ou de paix à venir. Ils se multiplient (y compris plus récemment entre le besoin de nourrir la population et le besoin de refroidir les *data centers*) et menacent les modes de vie et de production alimentaire.

Les Agences de l'Eau en France (anciennement agences de bassin) offrent un cadre de gouvernance territorialisé sur les bassins hydrographiques mais manquent de moyens parce qu'aujourd'hui on leur demande de gérer le grand cycle de l'eau avec l'argent collecté par la facture d'eau, donc par le petit cycle et qu'il n'y a pas de financement dédié au grand cycle actuellement. Ce sera nécessaire pour intégrer les enjeux à venir.

Une alimentation de qualité pour tous

Un Français sur trois déclare ne pas toujours être en capacité de se procurer une alimentation saine en quantité suffisante. Ce chiffre dépasse largement celui de la précarité alimentaire (16% des Français). L'enjeu de la précarité ne doit donc pas masquer celui de la « vulnérabilité » alimentaire.

La vulnérabilité décrit une situation de fragilité ou d'incapacité potentielle des personnes à résister à un aléa. Elle se définit donc par rapport au risque et désigne la prédisposition à être affecté par un aléa collectif (inflation, crise sanitaire, rupture d'approvisionnement, choc climatique) ou individuel (perte d'emploi, maladie, séparation).

Tout individu peut y être exposé, au-delà de ses ressources financières. Elle intègre un aspect systémique : un système alimentaire trop dépendant d'intrants étrangers et de chaînes tendues est vulnérable.

Pistes d'action possibles : extension du fonds MMPT aux publics les plus vulnérables (un tiers de la population) et pas seulement aux populations en précarité alimentaire et territorialisation de sa mise en œuvre, en l'intégrant dans les Projets Alimentaires Territoriaux; politiques municipales de transformation des environnements alimentaires (accès aux circuits courts, organisation de l'offre locale); sécurité sociale de l'alimentation; éducation des enfants à l'alimentation et à l'agriculture.

La restauration collective au cœur de la transition

En France, la restauration collective (définie comme les repas servis hors foyer dans un cadre collectif) **concerne chaque semaine 40% des adultes et 75% des enfants** et représente 40% des repas pris hors-domicile (CESE, janvier 2025).

Dans les faits, ce « levier de la restauration collective n'est pas encore actionné à la hauteur de ce qui apparaît envisageable » (CESE, janvier 2025). La loi EGalim, fixant pour la restauration collective un objectif de 50% de produits durables et de qualité (dont 20% de bio), n'est pas respectée. Par ailleurs, comme évoqué plus haut, la restauration collective est un enjeu fort d'arbitrage, à l'échelon des Bassins Nourriciers, sur les modes alimentaires, pour les enfants dans le système scolaire, les seniors en résidence, les patients dans le système de santé et les professionnels sur leur lieu de travail. La restauration collective est déjà un acteur de la transition alimentaire dans les territoires.

Des pistes de changement intéressantes émergent, qui en réconcilieraient les acteurs. Par exemple, plus qu'un défaut de volonté des acheteurs, les résultats EGalim témoignent de la nécessité de mieux faire se rencontrer acheteurs et producteurs, et du besoin des producteurs de mieux appréhender les règles de la commande publique.

Annexes : études de cas

Les études de cas suivantes sont des expériences de territorialisation de l'alimentation en France.

Annexe A — Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Les Projets Alimentaires Territoriaux, démarches de co-construction locale

Les **Projets Alimentaires Territoriaux** (PAT) sont des outils de co-construction pour les acteurs locaux : des collectivités, des agriculteurs, des associations et des habitants se réunissent pour bâtir ensemble une stratégie alimentaire selon leur territoire.

Outils de coordination complétés par la loi EGALIM 1, relancés après la mise en œuvre de France Relance en 2021, les PAT sont un exemple de territorialisation. On compte plus de 300 PAT reconnus début 2022, portant près de 700 actions dans tous les départements. Le périmètre de chaque PAT est défini par ses porteurs. Ainsi les PAT ont des échelles variables, de la commune à la région. Ils sont en lien avec les régions via les Plans Régionaux de l'Agriculture Durable, qui fixent, pour chaque région et pour une durée de sept ans, les grandes orientations de la politique agricole, agroalimentaire et agro-industrielle de l'État.

En mettant autour de la table les collectivités, les agriculteurs, les associations et les habitants, les PAT permettent de structurer des filières d'approvisionnement local pour la restauration collective, de soutenir l'installation des agriculteurs, ou encore de développer des ateliers de formation partagée.

Ils permettent aussi de traiter globalement les enjeux de l'alimentation (restauration collective, production durable, transformation et distribution, précarité alimentaire, éducation, santé) et de créer du lien entre les acteurs.

Mais l'hétérogénéité des PAT (statuts, échelle, moyens), ainsi que les difficultés de coordination posent un problème majeur soulevé par un rapport sénatorial qui souligne la nécessité de mieux coordonner le dispositif (Rapport du Sénat, « Projets Alimentaires Territoriaux. Plus vite, plus haut, plus fort », juillet 2022).

Annexe B — Les Démonstrateurs Territoriaux

Les Démonstrateurs Territoriaux, un mécanisme de financement d'initiatives territoriales sous la forme d'appels à projet

Les « **Démonstrateurs Territoriaux des transitions agricoles et alimentaires** » sont des consortiums locaux qui expérimentent à l'échelle d'un territoire des solutions concrètes de transition agroécologique et alimentaire. Ils visent à accompagner des projets territoriaux dans la « transformation des systèmes de production agricole et alimentaire, pour faire face aux enjeux de la transition écologique et énergétique ». Il permet de mobiliser toutes les parties prenantes (collectivités, institutions, agriculteurs, entreprises, start-up, organismes de formation, acteurs de la recherche et de l'emploi, associations de consommateurs...).

Au total, 418 membres font partie de ces consortiums, certains projets comptant jusqu'à 44 membres.

L'objectif est de faire émerger des projets territoriaux agissant comme des « vitrines » de la transition agroécologique et alimentaire. Ces Démonstrateurs doivent prouver que l'innovation (techno-

logique, sociale ou organisationnelle) est répliquable à grande échelle pour transformer le modèle économique des filières.

Ce dispositif relève des stratégies nationales France 2030 « Systèmes agricoles durables et équipements agricoles contribuant à la transition écologique » et « Alimentation durable favorable à la santé ». Dans ce cadre, la Banque des Territoires et le Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI) accompagnent, financent et mettent en œuvre les projets ayant répondu à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) via le plan d'investissement France 2030 (faisant suite au programme Territoires d'Innovation de Grande Ambition — TIGA).

Doté d'une enveloppe de 140 millions d'euros, le programme finance des projets en 2 étapes. D'abord, une phase de maturation (~300 000 €) se déroule en 18 mois pour structurer les projets (rédaction d'un plan d'action, définition des ambitions, étude de la faisabilité et structuration d'un groupe de partenaires représentatifs). Puis une phase de réalisation sur 5 ans (jusqu'à 10 M€) pour les projets ayant prouvé leur capacité de démultiplication (mise en œuvre opérationnelle, expérimentation et déploiement des innovations, évaluation du Démonstrateur, développement de la réplique).

À la fin de l'année 2025, 52 millions d'euros de subventions ont déjà été alloués aux projets en réalisation. Entre 2022 et 2024, 29 projets ont été retenus, dont 19 sont en phase de réalisation avec un achèvement prévu à la fin de l'année 2026. En octobre 2025, 7 Démonstrateurs ont été retenus pour la prochaine phase de réalisation⁶.

Annexe C — Le projet OCEAN-S

Le projet OCEAN-S, un Démonstrateur Territorial introduisant l'échelle du Bassin d'Activités Fonctionnelles

Le problème : Les Hauts-de-France ont une situation alimentaire paradoxale : ils affichent des niveaux records de pathologies liées à l'alimentation, alors qu'ils sont une puissance agricole (dont 70 % de la surface agricole est dédiée à l'export).

Le programme : OCEAN-S est une initiative ambitieuse visant à transformer les systèmes alimentaires dans les zones post-industrielles de l'Arc Nord-Seine et de la Belgique pour répondre aux problématiques locales. L'objectif principal est de lutter contre les vulnérabilités alimentaires en garantissant l'accès à des produits locaux, bio et de haute qualité nutritionnelle pour les populations vulnérables.

Le projet s'appuie sur une coopération entre 15 écosystèmes territoriaux à une échelle intermédiaire entre les bassins de vie et celle des Régions appelée par le programme « **Bassin d'Activités Fonctionnelles** » (BAF).

Un **bassin de vie** désigne, au sens de l'INSEE, la plus petite maille sur laquelle les habitants ont accès aux services et équipements de la vie courante (écoles, commerces, médecins, transports, etc.). Un **Bassin d'Activités Fonctionnelles (BAF)**, c'est une échelle plus large, centrée sur les réalités locales : où les agriculteurs s'approvisionnent, où les denrées sont transformées et distribuées, où les habitants s'alimentent au quotidien. À mi-chemin entre le bassin de vie (trop petit pour structurer une filière) et la région (trop vaste pour agir concrètement), le BAF regroupe plusieurs bassins de vie autour d'un bassin économique et géographique cohérent pour mutualiser la production agricole, la logistique de distribution et la transformation des denrées.

6. « France 2030. Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires », Banque des Territoires, 2025

Un aspect central du projet repose sur la création de places à vivre^S, des lieux d'échange qui favorisent l'engagement citoyen et l'autonomie des usagers à travers des ateliers et des chantiers participatifs. En intégrant des enjeux écologiques comme la régénération des sols et la biodiversité, OCEAN-S aspire à bâtir un modèle économique solidaire, robuste et facilement répliquable à d'autres territoires en transition.

Résultats : Avec 8 millions d'euros de subventions dans sa phase de réalisation (FRANCE 2030), OCEAN-S a eu pour ambition d'identifier, d'instruire et de caractériser les complémentarités conduisant à une dynamique économique relocalisée. Le projet couvre une aire de démonstration de 1500 000 habitants, comptant près de 400 000 résidents en situation de vulnérabilité sur 11 bassins de vie.

Il permet de prendre en charge, dans le cadre de l'une des grandes fonctionnalités de la vie, ici, le bien-vivre et la sécurité alimentaire, l'accès des personnes vulnérables des bassins de vie post-industriels d'une région comme celle des Hauts-de-France associée à d'autres bassins post-industriels de régions limitrophes (Charleroi en Belgique).

Les objectifs du programme OCEAN-S sont de :

- Créer ou consolider 7 à 11 Écosystèmes Coopératifs Territorialisés (ECT⁷) engagés dans le développement des solidarités alimentaires,
- Créer un espace commun d'action entre les ECT solidarisés (ECT-S), à une échelle intermédiaire entre le bassin de vie et la Région : le Bassin d'Activités Fonctionnelles (BAF),
- Garantir environ 100 ha de foncier dédié à la protection alimentaire sur le territoire et la sécurité civile,
- Développer des « places à vivre^S » (6 à 8), c'est-à-dire des lieux ressources tout spécialement imaginés pour améliorer les conditions de vie des personnes et pour mobiliser leur engagement,
- Faire de cette transformation une transition écologique juste.

Lors de cette phase, les éléments techniques et matériels de cette prise en charge commune ont été réunis⁹.

Annexe D — Le projet TERRASOL (Montpellier)

Le projet TERRASOL, un Démonstrateur territorial prouvant l'intérêt d'une gouvernance des transitions alimentaires fondée sur la solidarité et la démocratie alimentaire à Montpellier

Présentation : La Métropole de Montpellier est l'une des aires urbaines qui enregistre un taux de pauvreté record en France métropolitaine. Les précarités et les vulnérabilités ont des impacts directs sur l'alimentation, variable d'ajustement dans le budget des ménages. En même temps, la

⁷. Écosystème Coopératif Territorial (ECT) : regroupement d'acteurs (entreprises, associations, organismes d'intermédiation, recherche, institutions) qui bâtissent une dynamique économique coopérative à l'échelle d'un bassin de vie. L'objectif est de répondre collectivement et durablement à un ou plusieurs enjeux vitaux (alimentation, santé, logement, mobilité, formation, culture, travail) dans une optique écologique et de bien-être social/territorial. L'ECT formalise au moins une « solution intégrée » qui génère de la « valeur territoriale ». Le fonctionnement repose sur la coproduction, la coopération, des engagements réciproques, l'échange d'informations, la mutualisation des moyens et des investissements matériels. L'un des acteurs est amené à jouer un rôle clé d'intégrateur en assumant une fonction de pilotage.

⁸. Places à vivre^S (PAV) : lieux ressources qui permettent l'accès à une nourriture de qualité (sanitaire et écologique durables) pour tous, particulièrement les personnes vulnérables, en les accompagnant, via des parcours d'engagement, à une meilleure appropriation de ces ressources grâce à leur participation active. Ces lieux d'échange et de coopération agroalimentaire construisent avec les usagers des solutions pérennes pour une meilleure alimentation, valorisant l'engagement et favorisant la relocalisation de l'offre alimentaire. Éléments clés d'une économie systémique, elles illustrent un aspect fondamental du modèle économique robuste et novateur proposé par OCEAN-S.

⁹. « France 2030. Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires », Banque des Territoires, 2025

Métropole dépend à 95% des territoires extérieurs pour son alimentation. La Métropole fait donc face à un double défi : sécuriser ses approvisionnements et lutter contre la précarité alimentaire.

Le projet TerrAsol (Territoire agricole et alimentaire solidaire) est une initiative ambitieuse qui vise à promouvoir la solidarité et la démocratie alimentaires, tout en faisant la preuve de leurs bienfaits à l'échelle d'un territoire. L'objectif est de démontrer qu'une gouvernance fondée sur la solidarité et la participation entre les citoyens, les territoires et les acteurs permet de produire un accès durable et équitable à une alimentation de qualité pour tous.

Résultats : Avec 10 millions d'euros de subventions dans le cadre du projet France 2030, le projet repose sur trois axes complémentaires :

- La solidarité entre les habitants, avec :
 - la création d'une Caisse alimentaire commune gérée par un comité citoyen¹⁰ avec 400 foyers expérimentateurs,
 - la création de 5 Maisons de l'Alimentation Solidaire ouvertes au quotidien dans 5 quartiers de Montpellier,
 - la transformation des paysages alimentaires en concertation avec les bailleurs locaux dans les QPV,
 - la formation aux enjeux de l'alimentation
 - la recherche-action participative
- La solidarité entre les territoires, avec :
 - l'expérimentation de filières agricoles équitables entre les territoires nourriciers et les bassins urbains de consommation
 - la création de structures de mutualisation côté producteurs et acheteurs,
 - la création de solutions logistiques autour du Marché d'Intérêt National de Montpellier,
 - la création d'un abattoir mobile et structuration d'une filière volaille de chair.
- La solidarité entre les acteurs, avec
 - l'expérimentation d'une gouvernance partagée via un Conseil alimentaire territorial,
 - et la mise en place d'un Fonds d'aide pour la transition¹¹.

Annexe E — Les Quartiers Fertiles (ANRU)

Les Quartiers Fertiles, l'agriculture urbaine au service des quartiers prioritaires

Lancé en 2020 sous l'égide de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), le programme Quartiers Fertiles est né d'un constat : les 450 quartiers engagés dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) concentrent à la fois des déserts alimentaires et des friches urbaines. L'agriculture urbaine est donc un levier de transformation. Elle est définie comme l'ensemble des espaces agricoles de culture se développant au cœur des zones urbaines et péri-urbaines, offrant aux habitants une ressource alimentaire locale, une sensibilisation à l'écologie, du lien social et des leviers d'insertion économique.

Le dispositif est piloté par l'ANRU avec le SGPI, la Banque des Territoires et l'ADEME, pour une enveloppe totale de 34 millions d'euros (dont 13 millions issus de France Relance). Il s'est déployé en trois

¹⁰. À Montpellier, ce comité citoyen est créé : soixante personnes qui, depuis début 2024, se réunissent tous les mois pour gérer cette caisse alimentaire commune.

¹¹. « France 2030. Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires », Banque des Territoires, 2025

vagues successives, aboutissant à 100 fermes urbaines financées dans 140 quartiers prioritaires à travers toute la France.

Chaque projet doit répondre à au moins deux des trois objectifs du cahier des charges :

- produire en circuits courts pour les habitants,
- créer des emplois et des parcours d'insertion locaux,
- améliorer le cadre de vie par la végétalisation et le lien social.

Parmi les réalisations : une micro-ferme maraîchère biologique de 3 700 m² à Annemasse; la mise en culture de 9 000 m² à Romainville (vergers, toits maraîchers, champignonnière); une ferme en bioaponie de 1 300 m² dans un parking à Sartrouville; à Aubervilliers, la réhabilitation d'une friche de 3 000 m² en écosystème productif collectif; à Stains, une « Boucle d'Alimentation Locale » (BAL) offrant une filière complète de la production agricole au traitement des déchets organiques, avec un volet insertion et lien social.

Selon le bilan intermédiaire de l'ANRU (octobre 2025), les fermes actives ont produit en 2024 130 tonnes de denrées alimentaires et 300 tonnes de productions non alimentaires (compost, semences, etc.).

Cependant, des obstacles existent : difficultés de financement pour la moitié des projets, retards de calendrier pour 40 %, contraintes foncières pour près d'un tiers. Ils confirment que l'agriculture urbaine en QPV se construit dans la durée, avec des habitants, sur du foncier sécurisé et avec des financements pérennes.

Annexe F — Les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE)

Les PTCE, un cadre légal de coopération économique territoriale où l'alimentation occupe une place de premier plan.

Définis par l'article 9 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (ESS), les PTCE regroupent sur un même territoire des entreprises de l'ESS associées à des entreprises, des collectivités et leurs groupements, des acteurs de la recherche et de la formation, autour d'une stratégie commune de coopération au service de projets économiques et sociaux innovants et d'un développement local durable.

Soutenus par deux appels à projets nationaux entre 2013 et 2016, puis relancés en 2021 par un appel à manifestation d'intérêt permanent, plus de 200 PTCE sont répertoriés par l'État en septembre 2025. Près de la moitié d'entre eux déclarent intervenir sur l'alimentation durable (étude Coorace, 2024).

L'Écopôle alimentaire de la région d'Audruicq (Pas-de-Calais), labellisé PTCE en 2016 et devenu l'un des fondements du Projet Alimentaire Territorial de sa communauté de communes [Annexe A], réunit production maraîchère biologique, insertion par l'activité économique, transformation, circuits courts et éducation alimentaire.

Annexe G — Les Établissements Publics Territoriaux (EPT)

Les EPT du Grand Paris, un échelon intercommunal entre la commune et la métropole qui peut introduire les enjeux d'alimentation.

Créés au 1er janvier 2016 par la loi NOTRe du 7 août 2015, les EPT regroupent les communes de la Métropole du Grand Paris, hors Paris, en onze ensembles d'au moins 300 000 habitants (articles L. 5219-2 à L. 5219-12 du code général des collectivités territoriales).

Ils exercent de plein droit des compétences structurantes pour la vie quotidienne : politique de la ville, plan local d'urbanisme intercommunal, assainissement et eau, gestion des déchets, action sociale et équipements d'intérêt territorial.

Plusieurs de ces compétences touchent au système alimentaire — foncier et implantation des commerces par l'urbanisme, biodéchets par la gestion des déchets, précarité alimentaire par l'action sociale — même si l'alimentation ne figure pas parmi les compétences que la loi leur attribue.

Certains EPT s'en saisissent néanmoins : Plaine Commune (Seine-Saint-Denis) porte un Projet Alimentaire Territorial [Annexe A] reconnu par l'État depuis 2021, adopté par les élus du territoire en janvier 2024 comme cadre stratégique jusqu'en 2028.

Annexe H — Glossaire

ADEME : Agence de la transition écologique

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

AOP / IGP : Appellation d'Origine Protégée / Indication Géographique Protégée

BAF : Bassin d'Activités Fonctionnelles

CESE : Conseil Économique, Social et Environnemental

CNA : Conseil National de l'Alimentation

Cocolupa : Comité national de coordination de la lutte contre la précarité alimentaire

DGCS : Direction générale de la Cohésion Sociale

ECT : Écosystème Coopératif Territorial

EGAlim : loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

France 2030 : Plan d'investissement de l'État destiné à soutenir l'innovation et les transitions (écologique, technologique) dans différents secteurs

France Relance : Plan de relance économique de l'État (2020-2022) mis en place après la crise Covid

Inserm : Institut national de la santé et de la recherche médicale

MIN : Marché d'Intérêt National

MMPT : Programme Mieux Manger Pour Tous, piloté par la Direction Générale de la Cohésion Sociale

MNT : Maladies non transmissibles

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

PAC : Politique Agricole Commune

PAT : Projets Alimentaires Territoriaux

Places à vivreS (PAV) : lieux ressources imaginés par le projet OCEAN-S pour favoriser l'accès à une alimentation de qualité et l'engagement actif des habitants, en particulier les plus vulnérables

PNA : Programme National pour l'Alimentation

PNNS : Programme National Nutrition Santé

PRAD : Plans Régionaux de l'Agriculture Durable

QPV : Quartier Prioritaire de la Ville

SGPI : Secrétariat Général pour l'Investissement

SNANC : Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat

TIGA : Territoire d'Innovation de Grande Ambition



La Fabrique de Nos Réconciliations

www.fabrique-reconciliations.fr

[Contribuer à la réflexion](#)

LES NOTES DE LA FABRIQUE MISES AU TRAVAIL PUBLIC EN SEPTEMBRE 2026

[Vers une société de réconciliations](#)

[Notre alimentation — cette note](#)

[Notre système de santé](#)

[Notre système éducatif](#)